

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 04 octobre 2011

affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes.

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents : 12 - Conseillers votants : 14

L'an deux mil onze le quatre octobre, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis MERCADIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2011.

Présents: M. AMIGUES Gérard, Mme DAUDÉ Simone, Mme RIGO Géraldine, Mme JOUBERT Coline, Mme CAJARC Stéphanie M. WILLANUEVA Jean-Noël Mme MASSANES Pascaline, M. CAHORS Michel, M. CALVY Guy, M. RAYMOND Maxence, Mme GARIBAL Danièle.

Absents : M. DUBRUN Jean-Philippe (procuration à Mme MASSANES), M. MORFOISE Alex (procuration à Mme RIGO)

Secrétaire de séance : Mme DAUDÉ Simone.

Délibérations prises :

- Le conseil municipal procède ensuite à la désignation de ses délégués au sein des divers syndicats et organismes extérieurs. Les commissions municipales sont également constituées.
- Faisant suite à l'installation des nouveaux élus, le conseil décide de ne pas modifier le montant des indemnités qui seront octroyées au maire et aux adjoints en place à compter du 23 septembre 2011.
- Admissions en non valeur pour des redevances ordures ménagères de 2009 pour 297 €.
- Augmentation du temps de travail de Mme RIBIERE au gîte d'étape qui passe de 15 h à 15h30 hebdomadaire. Le tableau des effectifs du personnel permanent est revu en conséquence.
- Autorisation est donnée à M. Le Maire de signer la nouvelle convention du service de médecine professionnelle avec le centre départemental de gestion de la fonction publique .
- Virement de crédits de 900 € pour remplacement de la sono de la salle des fêtes qui est hors service.
- Autorisation pour signature de l'acte de rétrocession de la voirie du lotissement privé MJP Constructions et classement dans le domaine public.
- Autorisation est donnée à M. Le Maire de signer une convention pour la maison de la chasse et du patrimoine avec les associations concernées.
- Demande à M. Le Préfet du Lot d'annuler l'arrêté de déclaration préalable délivré à l'encontre de Bouygues Télécom pour installation d'une antenne de téléphonie mobile au mas de Pourrache.
- Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

La séance a été levée à 23h30.

Fait à Limogne en Quercy, le 10 octobre 2011

Le Maire,

Francis MERCADIER.